

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MARDI 08 FEVRIER 2022

Président : Mr Philippe AMADUBLE

Présents :

Mme Mireille VALENTIN

MM. Anthony ARCHIMBAUD – Jacques BOURDAROT - Jean-Paul CHASTAGNIER – Jean-François CLEMENT - Jean-Pierre GARDIEN - Cédric GILBERT - Miguel GONZALEZ - Christian HOMETTE - Didier JARRIGE - Yves MAIGNOL Laurent OLEOTTO - Bernard TIXIER

Assistent à la réunion :

Mme Laurence DALLE – Directrice – qui fait fonction de secrétaire de séance

M. Michel THOME – Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage

M. Sébastien BEAULATON – éducateur salarié du District

M. Romain VILLETTE – CTD PPF

Excusés : Mme Agnès BERNARDO AFONSO

MM. Thierry BAPT - Pierre LEVADOUX - Sylvain SERTILLANGE - Tahir TERRASSE

En premier lieu, le Président souhaite une belle année 2022 sous le signe de la santé et de la sérénité.

INTERVENTION DE ROMAIN VILLETTE – CTD PPF

Le Président souhaite la bienvenue à Romain VILLETTE – nouveau CTD PPF détaché au District du Puy de Dôme – qui est embauché par la LauraFoot depuis le 17 décembre 2021.

Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

Mr Romain VILLETTE rappelle ses fonctions et ses missions et aborde le dossier des sections sportives sur le département.

A l'heure actuelle, la Commission Foot scolaire n'a plus de président et cela devient compliqué pour le suivi des sections. Il poursuit avec la répartition des dotations financières aux sections sportives et s'interroge sur les différences des montants et le libellé du chèque.

Pour la nouvelle saison, il propose une nouvelle grille avec des critères bien ciblés. Ces derniers permettront de définir le montant de la subvention (minimum obligatoire + bonus).

Le Comité de Direction valide cette proposition et souhaite que cette grille d'évaluation soit envoyée à chaque membre.

INTERVENTION DE SEBASTIEN BEAULATON

Mr Sébastien BEAULATON fait le point sur la mise en place du projet sur la réforme des Commissions Jeunes et Football d'animation.

A ce jour, il a rencontré 20 personnes (9 restantes)

INFORMATIONS DU PRESIDENT

FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Enquête arbitres

Dans le cadre du Plan Performances 2024, un groupe de travail sur le développement de l'arbitrage amateur a été mis en place.

Pour la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, les représentants sont : Mr Thierry DELOLME (Président du District de la Loire) et Mr Vincent GENE BRIER (C.T.R.A)

Un questionnaire sur les motivations à devenir arbitre et à le rester, ainsi que de connaître les raisons pour lesquelles un arbitre stoppe sa carrière - a été envoyé aux licenciés arbitres de plus de 15 ans ainsi qu'aux arbitres inactifs

Comex

Procès-verbal des réunions du 10 décembre 2021 – 27 janvier 2022 -

LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

Bureau exécutif

Procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2021 -20 décembre 2021 – 19 janvier 2022 – 1^{er} février 2022 -14 février 2022.

Affiches pour les clubs :

Dans le cadre de la responsabilité sociétale du Football, un lot d'affiches sur la solidarité/engagement (don du sang, gestes qui sauvent), les actions pour la protection de l'environnement, la collecte de denrées alimentaires et de vêtements, droits des femmes, racisme, homophobie – etc... - ont été envoyés aux clubs.

INFORMATIONS LIGUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Relevé n°2

Mr Philippe AMADUBLE informe qu'une liste de clubs du Puy de Dôme n'étant pas à jour avec le relevé n°2 de la Ligue a été établie.

Les clubs cités ont une pénalité de 4 points sur le classement de leur équipe 1 Seniors.

Point sur les licenciés de la Ligue

Au 06 janvier 2022, la Ligue comptait 242 030 licenciés (soit une augmentation de 7.71 %)

Futsal

Les clubs ont jusqu'au 28 février 2022 pour désigner leur référent sécurité Futsal pour être en règle.

Nomination arbitre de Ligue

Mr Christophe BRIQUET – arbitre du Puy de Dôme – est nommé arbitre de Ligue à compter de 2022.

Félicitations pour cette promotion.

Cheffe de délégation pour les PPF FILLES U14 et U15

Mireille VALENTIN a été choisie pour être cheffe de délégation au niveau régional pour les sélections U14 et U15 Filles.

INFORMATIONS DIVERSES

Bureau du District du Puy de Dôme

Le Président, Philippe AMADUBLE, rappelle l'historique de la démission de Mr Eric JOYON de toutes fonctions officielles au sein du District, du vote du Comité de Direction pour le réintégrer suite à sa demande et de la décision qui appartenait au Président concernant sa réintégration au bureau.

Mr Philippe AMADUBLE informe les membres du Comité de Direction qu'il a fait part à Mr Eric JOYON de son souhait de ne pas le reprendre au bureau.

Il poursuit en indiquant que Mr Thierry BAPT prendra la place vacante.

Poste CTD DAP

Le Président – Philippe AMADUBLE – rappelle que le District a fait appel à candidature pour le poste de CTD DAP (date limite : 18 février 2022) pour une embauche au 1^{er} mars 2022.

Il rappelle également le souhait d'embaucher un éducateur à temps plein à compter du 1^{er} août 2022.

Protocole Sanitaire – Covid 19

Suite à la réunion du Bureau du 24 janvier 2022 – il a été décidé que le report pour toutes les compétitions ne pourra être envisagé qu'à partir de 4 nouveaux cas positifs (**Futsal : 3**) de joueuses/joueurs (entraîneur compris) sur 7 jours glissants.

Point sur les licences

Mr Philippe AMADUBLE transmet un tableau faisant le point sur les licences du District du Puy de Dôme par catégorie et sur 3 saisons.

Au 5 février 2022, le District comptait 20 410 licenciés soit une augmentation de 7.54 %.

Il poursuit en commentant le nombre de licenciés par catégorie, à noter une forte hausse pour le football d'animation chez les jeunes filles.

Caisse de péréquation

Mr Michel THOME propose un projet de règlement concernant la caisse de péréquation pour 2022/2023 en s'appuyant sur les moyennes calculées en divisant le coût réel de l'arbitrage (par équipe) par le nombre de matches réalisés.

Après quelques modifications à apporter, le Comité de Direction valide ce règlement de la caisse de péréquation en Seniors D1 – D2 – D3 et les Féminines Seniors.

Ce nouveau règlement sera présenté à l'Assemblée Générale de juin 2022 pour validation par les clubs.

Conseil Départemental

Le Président, Philippe AMADUBLE, relate l'entretien qu'il a eu avec Mr Adam ROUSSY, collaborateur du Président du Conseil Départemental, en présence de la directrice, Mme Laurence DALLE.

Il se réjouit de l'intérêt que le Conseil départemental va porter au District – en devenant un partenaire sur les jeunes et en particulier sur la journée des débutants.

Copropriété

Mr Philippe AMADUBLE fait le compte rendu de la réunion avec Mr Lilian JURY, président délégué de la LAURAFOOT et Mr André CHAMPEIL concernant le loyer pour l'occupation des locaux et des parkings.

Courriel de Mr PAVET Emmanuel

Proposant un week-end solidaire de la part des arbitres officiels pour aider les clubs.

Après un large débat, un sondage sera envoyé à l'ensemble des arbitres pour voir si la mise en place de ce week-end solidaire serait possible.

Courriel de Mr Lucas VIZET

Candidature pour intégrer la Commission Féminine. Mme Laurence DALLE rappelle que Mr Lucas VIZET a fait un stage au sein du District.

Le Comité de Direction valide cette candidature

Remise des médailles 2019/2020

Le Comité de Direction décide d'organiser une cérémonie à l'auditorium de la Ligue Auvergne Rhône Alpes pour la remise des médailles – saison 2019/2020

Nettoyage des équipements sportifs

Compte tenu que les sélections des différentes catégories filles et garçons se déroulent souvent sur la même période, le Comité de Direction valide l'achat d'une machine à laver pour les équipements sportifs afin d'éviter que ce soit le personnel ou certains élus qui les lavent cher eux dans les cas d'urgence.

Réunions des différentes commissions

Le Président sollicite l'ensemble des présidents de Commissions afin qu'un procès-verbal soit établi à chaque réunion avec la mention des présents, des excusés et des absents.

Commission des délégués

Nouveau Président : Michel HOULEBREQUE

Examen arbitre de Ligue

Les 8 candidats présentés ont été reçus à l'examen et seront stagiaires Ligue à compter du 1^{er} mars 2022.

Fiche de prévention arbitre

Très bon retour depuis le début de la saison

QUESTIONS DIVERSES

Mireille VALENTIN

Dotation Nike – Héritage 2019

Elle regrette qu'il n'y ait pas eu de remise officielle pour la dotation NIKE héritage 2019 Coupe du Monde pour les écoles féminines de football, cela aurait été l'occasion de mettre en valeur le football féminin et le travail effectué dans les clubs.

1^{ère} licence dirigeante ou volontaire

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football et sa Commission Régionale de Féminisation souhaitent développer la mixité et encourager l'implication des femmes dans les fonctions de dirigeantes au sein des clubs de football.

Aussi, le Conseil de Ligue a décidé le renouvellement, pour la saison en cours 2021/22, du dispositif « Ma première licence dirigeante ou volontaire ».

En faveur de chaque club du territoire de la LAuRAFoot, la Ligue prend en charge le coût de la licence d'une nouvelle dirigeante ou volontaire (une seule nouvelle licence dirigeante ou volontaire par club pour la saison 2021/2022 et la somme correspondante sera créditée sur le compte du club).

Pour bénéficier de ce dispositif, chaque club sera invité à compléter un formulaire en ligne. En l'absence de demande via ce formulaire, il ne sera procédé à aucune prise en charge.

Eric JOYON

Afin de pouvoir mener les tours de Coupe Seniors à leur terme, la Commission des championnats Seniors et Coupes a pris la décision qu'aucun report (cause Covid ou terrain impraticable) ne sera accepté pour les Coupes et Consolantes Seniors. Le Comité de Direction valide cette décision.

Christian HOMETTE – Bernard TIXIER – Michel THOME

A partir de la saison 2022/2023, la Commission de Promotion de l'arbitrage deviendra une sous-commission de la Commission de l'Arbitrage.

Modifications Statut de l'arbitrage

1. Valorisation des clubs formateurs d'arbitres :

- par une double comptabilisation de l'arbitre formé, pour sa 3^{ème} saison au club (art. 41) → applicable pour la saison 2023/2024
- par l'allongement de la durée de la non-comptabilisation de ces arbitres dans leur club d'accueil en cas de démission : 4 saisons au lieu de 2 (art 35.4),
- par la mise en place d'un droit de mutation fixé par chaque entité en cas de démission (art. 35.5).

2. Valorisation des clubs qui arrivent à fidéliser leurs arbitres en leur permettant de comptabiliser pour une année supplémentaire, dans certaines conditions (art 35.3 et 35 bis).

3. Renforcement du rôle de l'arbitre au sein de son club (art. 36).

4. Augmentation du nombre minimum d'arbitres imposé aux clubs évoluant dans les championnats de L1 / L2, N1 / N2 / N3, R1 / R2 / R3, D1, ainsi qu'en D1 Féminine (art. 41) → applicable pour la saison 2023/2024

5. Prise en compte dans le calcul des arbitres auxiliaires à hauteur de 0,5 arbitre (art. 41) si validation de la Ligue, et applicable pour la saison 2023/2024

6. Renforcement du rôle du référent en arbitrage au sein de son club (art. 44).

7. Date limite de prise de licence et de respect des obligations repoussée au 28 février (art. 26, 46 et 48).

Au vu de ces modifications importantes, le Comité Directeur décide de les présenter lors de l'Assemblée Générale du District le vendredi 10 juin 2022.

Prochaine réunion du Comité de Direction : sur convocation

La secrétaire de séance :


Laurence DALLE

Le Président :


Philippe AMADUBLE